

# Trois frères à l'abandon. Le père condamné

Dimitri Rouchon-Borie

Un père de famille du pays de Lannion a été déchu de son autorité parentale, hier, par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc. Et condamné à une lourde peine, pour délaisement d'enfants. Trois garçons que les services sociaux avaient découverts dans une « situation épouvantable ».

« Si je ne leur avais rien dit, ils se seraient couchés avec leurs bottes. Ils dormaient blottis les uns contre les autres. Pour eux, tout est trésor : une vis, un clou. Ils ne parlent pas mais poussent des cris quand ils jouent. À leur arrivée, ils ne connaissent pas l'usage du papier toilette ».

La salle d'audience du tribunal correctionnel de Saint-Brieuc est presque vide, hier, lorsque M<sup>e</sup> Pichon, avocate de la Sauvegarde de l'enfance, lit ce témoignage. Celui d'une famille d'accueil ayant désormais la charge d'une fratrie de trois garçons. À la barre ; leur père. Il est

poursuivi pour s'être soustrait à ses obligations parentales. Leur mère, séparée du père des enfants, a pris place sur le banc de la partie civile. Mais très tôt, les débats ont pointé sa responsabilité morale. Elle non plus n'a pas mis beaucoup de couleurs dans ce tableau « épouvantable », a résumé la présidente.

## Une douche par an

Avec des enfants qui n'allaient plus à l'école. L'aîné était déscolarisé depuis plus d'un an. Il faut dire qu'à l'école, ils sont « traités », dit la mère. Les jumeaux ont, à 11 ans, « le développement d'enfants de trois et quatre ans ». Les « carences affectives et éducatives » ont dramatiquement entaché leur sociabilisation.

« On parle de comportements animaux, Monsieur ». La présidente fixe le prévenu. Lui, secoué de tics nerveux, tourne la tête vers le greffier. Puis vers son ancienne compagne. « Regardez le tribunal, Monsieur », gronde la juge. « Vos enfants dormaient par terre. Mangeaient par terre. Ils prenaient une à deux douches par an, pas plus. Et leurs vêtements n'étaient jamais lavés ». Ou trop peu pour enlever « l'odeur des excréments des animaux ». Il y avait en effet dix chiens à la maison.

La mère a une explication pour les juges. « La douche était trop sale pour que je les lave ».

Et puis au bout d'un moment, elle

avait cédé à « l'abandon ». La « dépression ». Elle vivait la nuit, devant la télé. Mangeait à « 5 h du matin ». La journée, elle ne « quittait pas son lit ». Les enfants mangent quand ils peuvent. Des pâtes. Pas souvent.

## Dix-huit mois de prison ferme au père

Le père est facteur. Quand il rentre du travail, il les « tabasse », disent les enfants. L'aîné âgé de 15 ans explique que ses parents sont « immatures ». Cela s'est vu, à la barre. Elle, assurant qu'elle ne voyait plus son ancien compagnon, respectant la contrainte établie par le contrôle judiciaire de ce dernier. Pressée par la présidente, la mère avoue finalement être allée « deux fois » chez lui, avec les enfants qu'elle récupérait auprès de la famille d'accueil à l'occasion de ses droits de visite. C'était « pour voir le chien ». « Six ou sept fois ! », conteste le père. Qui raconte qu'elle est même restée dormir à son domicile et que les enfants étaient présents. « Vous vous rendez compte de ce que vous dites ? », s'insurge la présidente. « Je pouvais pas les mettre dehors », se défait-il, soudain pris de zèle.

Le tribunal a condamné le père à 24 mois de prison, dont 18 mois ferme qu'il exécutera sous bracelet électronique. Le retrait total de son autorité parentale a également été prononcé.